

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
CANTON D'ALBENS
COMMUNE DE SAINT OURS**

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2007**

CHOIX ORGANISME PRETEUR

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la nécessité de contracter un emprunt afin de pouvoir réaliser les diverses dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif 2007. Plusieurs organismes bancaires ont été consultés et après une étude approfondie des propositions faites, le Crédit Agricole des Savoie a été retenu. Le remboursement s'effectuera trimestriellement sur 30 ans. Le Conseil Municipal approuve le choix du Crédit Agricole des Savoie et autorise Monsieur le Maire à contracter et signer cet emprunt.

AUTORISATION DE LOTIR : AMF SARL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la demande d'autorisation de lotir de AMF SARL. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'aménagement et l'élargissement du chemin rural et autorise le rejet des eaux pluviales dans le fossé (une étude ayant été préalablement faite afin de voir si le projet était réalisable).

QUESTIONS DIVERSES :

- Restauration de l'église (sécurité et prévention)

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du courrier de Alpes Contrôles Coordination Sécurité concernant un avenant à la convention portant sur la prolongation de délai de suivi de mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de vérifier le nombre de visites effectuées et celles prévues jusqu'à la fin des travaux, avant de signer l'avenant.

- Organisation de la fête des mères et du départ de Thérèse SIMONDIN secrétaire de mairie

La réception aura lieu le samedi 2 juin à 18 heures à la salle polyvalente.

Vu pour être affiché le 24 avril 2007, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

A Saint-Ours, le 24 avril 2007

LE MAIRE